

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 28 MARS 2006

Présidence : M. André Ackermann, Syndic
Présents : 87 citoyennes et citoyens
Majorité : 44
Scrutateurs : Messieurs Daniel Leibundgut, Marcel Mesnil et Yves Tinguely
Excusé : M. Albert Joye

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

- l'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;
- l'affichage de la convocation au pilier public ;
- l'envoi d'une convocation « tous ménages ».

M. André Ackermann, Syndic, informe que le Conseil communal a décidé de retirer de l'ordre du jour l'adoption de l'avenant no 1 au règlement scolaire du 14 décembre 1999. En effet, cet avenant diverge avec la nouvelle loi entrée en vigueur en 2005.

Elle comprend l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 13 décembre 2005. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Comptes 2005 et rapport de la commission financière ;
3. Budget des investissements :
 - 3.1 Achat de matériel informatique et vote du crédit y relatif ;
4. Nouvelle période administrative 2006-2011 :
 - 4.1 Election des membres de la commission financière ;
 - 4.2 Election de quatre membres de la commission d'aménagement ;
 - 4.3 Mode de convocation à l'assemblée communale pour la nouvelle période administrative ;
 - 4.4 Election d'un membre à l'Assemblée constitutive de l'agglomération.
5. Délégation de compétences au Conseil communal pour les opérations immobilières jusqu'à concurrence d'une surface de 1'000 m² pour une valeur maximale de Fr. 50'000.-- ;
6. Divers

Aucune remarque n'est formulée en ce qui concerne le tractanda. L'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 13 DECEMBRE 2005

M. le Syndic informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 13 décembre 2005 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2005.

2. COMPTES 2005 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Albert Lambelet, Conseiller communal, présente les comptes de fonctionnement 2005 en comparaison avec le budget 2005 :

	Charges brutes	Recettes brutes	Résultat
Comptes 2005	7'568'624.70	7'582'395.33	13'770.63
Budget 2005	7'202'252.00	7'231'240.00	28'988.00

L'année 2005 clôture par un bénéfice comptable de Fr. 636'026.93. Après création d'une provision pour une ristourne d'impôts de Fr. 422'256.30 et d'un amortissement supplémentaire de Fr. 200'000.00, le bénéfice net publié s'élève à Fr. 13'770.63.

Administration

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	590.049.15	608'550.00
Recettes brutes	102'385.50	93'700.00
Charges nettes	487'663.65	514'850.00

L'écart par rapport au budget s'élève à -5.28 % ou – Fr. 27'186.35. Cette différence provient :

- Diminution de Fr. 5'897.00 dans le chapitre 01
- Diminution de Fr. 12'503.50 dans le compte frais de réception
- Augmentation de Fr. 8'685.50 dans les produits de l'administration générale.

Ordre public

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	171'229.90	181'820.00
Recettes brutes	45'915.70	41'100.00
Charges nettes	125'314.20	140'720.00

L'écart par rapport au budget s'élève à -10.94 % ou – Fr. 15'406.00. Cette différence provient :

- Diminution de Fr. 6'243.00 dans le poste participation des frais de tutelle
- Diminution de Fr. 14'000.00 dans le poste police intercommunale
- Augmentation de Fr. 10'978.00 dans le poste police du feu (solde du corps et prestations spéciales)
- Le solde provient du poste protection civile.

Enseignement

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	1'940'987.60	1'998'420.00
Recettes brutes	54'693.90	64'990.00
Charges nettes	1'886'293.70	1'933'430.00

La différence de -2.43 % ou – Fr. 47'137.00 se trouve dans les chapitres suivants :

- Ecole enfantine - Fr. 7'405.00
- Achat de fournitures - Fr. 5'219.00
- Ecole primaire - Fr. 4'922.00
- Participation au CO - Fr. 27'358.00
- Ecole libre publique suppression de la charge
- Frais de transport - Fr. 6'123.00
- Subvention transports - Fr. 10'536.00

Culte, culture et loisirs

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	256'474.60	266'660.00
Recettes brutes	24'224.70	26'500.00
Charges nettes	232'249.90	240'160.00

La diminution des charges nettes de -3.29% ou Fr. 7'910.00 est expliquée de la manière suivante :

- Dons aux sociétés culturelles locales - Fr. 2'000.00
- Entente intercommunale culturelle - Fr. 3'969.00
- Entretien des installations sportives +Fr. 6'848.00
- Entretien des lieux de culte - Fr.2'031.00

Santé

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	877'030.35	838'000.00
Recettes brutes	8'885.95	12'500.00
Charges nettes	868'144.40	825'500.00

Ce chapitre enregistre une augmentation de 5.16% ou Fr. 42'644.00. Cette augmentation est expliquée de la manière suivante :

- Hôpital cantonal - Fr. 30'432.00
- Soins spéciaux HMS +Fr. 40'522.00
- Participation au déficit des Homes +Fr. 35'000.00

Affaires sociales

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	1'166'638.45	1'115'990.00
Recettes brutes	2'405.15	1'800.00
Charges nettes	1'164'233.30	1'114'190.00

Ce chapitre enregistre une augmentation de 4.49% ou Fr. 50'043.00. Cette dernière touche les comptes suivants :

- Assurances sociales +Fr. 24'406.00
- Protection de la jeunesse +Fr. 21'554.00
- Institutions spécialisées +Fr. 8'077.00
- Aide matérielle du district - Fr. 42'397.00
- Participations Lamal +Fr. 22'221.00
- Aide matérielle +Fr. 10'000.00

M. Alain Lunghi constate que l'augmentation des charges du chapitre de la protection de la jeunesse ne correspond pas avec le montant mentionné dans le bulletin d'information.

M. Albert Lambelet, Conseiller communal, répond que le chiffre mentionné dans le bulletin fait état de la comparaison entre les comptes 2005 et les comptes 2004, alors que le montant de Fr. 21'554.00 est en comparaison du budget 2006.

Transports et communication

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	705'594.55	571'400.00
Recettes brutes	93'910.30	63'800.00
Charges nettes	611'684.25	507'600.00

Ce poste enregistre une augmentation de 20.5 % ou Fr. 104'084.00, soit :

- Personnel édilitaire +Fr. 42'781.00
- Sablage/déblaiement hivernal +Fr. 33'111.00
- Entretien des routes +Fr. 27'788.00
- Entretien des machines +Fr. 5'293.00

Environnement et aménagement

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	730'616.90	676'750.00
Recettes brutes	596'813.05	526'950.00
Charges nettes	133'803.85	149'800.00

Ce chapitre enregistre une diminution de 10.67% ou – Fr. 15'996.00. Il est soumis au principe de l'autofinancement.

Economie

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	26'858.10	27'115.00
Recettes brutes	5'940.00	0.00
Charges nettes	20'918.10	27'115.00

La diminution des charges de 22.85% ou – Fr. 6'197.00 provient d'une produit extraordinaire pour la vente de bois de Fr. 5'940.00.

Finances et impôts

	Comptes 2005	Budget 2005
Charges brutes	1'103'145.10	917'547.00
Recettes brutes	6'647'221.08	6'399'900.00
Recettes nettes	5'544'076.00	5'482'353.00

Le chapitre des finances enregistre un écart de + 1.12 % ou Fr. 61'723.00. Cette augmentation provient de l'analyse suivante :

- Impôts sur le revenu et la fortune -Fr. 128'780.00
- Impôts sur les prestations en capital +Fr. 89'770.00
- Impôts sur le bénéfice des personnes morales -Fr. 23'540.00
- Impôts sur les mutations +Fr. 165'058.00
- Impôts sur les véhicules +Fr. 19'728.00
- Droit de superficie +Fr. 7'213.00

Compte des investissements 2005

Durant cet exercice, nous avons réalisé :

Compte des investissements	Dépenses	Recettes
Enseignement : Rénovation école	22'248.70	
Remplacement installation chauffage	134'088.05	
Abri à la place sud	2'500.00	
Réfection du réseau routier	32'280.00	
Achat d'un véhicule pour la voirie	98'931.15	
Taxes de raccordement eau potable		8561.00
Canalisation protection des eaux	21518.25	
Elaboration PGEE	27'410.70	
Taxes de raccordement eaux usées		198'125.55
Déchetterie communale	123'067.75	
Participation EETI	123'015.20	
PAD la Vernaz : Infrastructures	132'292.50	
Plan d'aménagement local	35'559.10	
Frais de vente et vente de terrain	86'019.80	192'050.00
Investissements bruts	838'931.20	
Recettes et subventions		398'736.55
INVESTISSEMENTS NETS	440'194.65	

Bilan

Le bilan au 31 décembre 2005 se présente de la manière suivante :

ACTIFS	2004	2005	VARIATION
Disponibles	1'593'849.65	713'819.17	-880'030.50
Avoirs	1'451'521.50	1'857'958.05	+406'437.00
Placements	104'746.05	1'104'971.70	+1'000'225.00
Actifs transitoires	818'538.95	193'130.95	-625'408.00
Patrimoine administratif	14'919'535.80	14'656'230.45	-263'305.00
TOTAL ACTIF	18'888'191.95	18'526'110.00	-362'081.00

PASSIFS	2004	2005	VARIATION
Engagements courants	854'161.30	973'661.24	+119'499.94
Dettes	10'905'141.05	10'401'668.70	-503'473.00
Passifs transitoires	109'103.05	110'245.45	+1'142.40
Réserves	1'963'311.10	1'996'141.55	+32'830.00
Fortune	3'951'769.70	3'965'540.33	+13'770.60
TOTAL PASSIF	18'888'191.95	18'526'110.00	-362'081.00

M. Michel Broch, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière suivant :

« Conformément au mandat donné par le Conseil communal en collaboration avec la commission financière à la société fiduciaire ECA, cette dernière a procédé à la vérification des comptes 2005. Dans sa séance du 6 mars 2006, la commission financière a pris connaissance du rapport de la fiduciaire.

La commission financière a tenu 7 séances durant l'année 2005 et a analysé des projets d'investissements présentés par le Conseil communal.

Un contrôle de caisse à l'improviste a été effectué. Il a permis de constater que la caisse correspondait aux pièces justificatives à disposition et qu'elle était tenue avec ordre.

Comptes de fonctionnement 2005 :

L'exercice se solde par un résultat positif de Fr. 13'770.63 après des amortissements supplémentaires de Fr. 200'000.--.

Comptes des investissements 2005 :

Durant l'exercice 2005, les investissements bruts ont été de Fr. 838'931.20. Les principaux postes ont été le remplacement de l'installation de chauffage de l'école, l'achat de véhicules et de machines, l'aménagement de la déchetterie communale, l'endiguement du Tiguellet et les infrastructures pour le PAD La Vernaz.

Bilan au 31 décembre 2005 :

Le bilan au 31 décembre 2005 s'élève à Fr. 18'526'110.32, en diminution de Fr. 362'081.63. Les disponibilités ont diminué de Fr. 880'030.48 alors que les dettes ont diminué de Fr. 503'472.35. Les provisions ainsi que les réserves sont stables.

La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes présentés par le Conseil communal et de lui en donner décharge ».

Au vote, l'Assemblée communale approuve les comptes 2005, à l'unanimité (les membres du Conseil communal et le secrétaire-caissier n'ayant pas le droit de vote pour cet objet).

3.1 ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET VOTE DU CREDIT Y RELATIF

M. Daniel Angéloz, Conseiller communal, informe que cet investissement en matériel informatique s'avère nécessaire pour les deux raisons suivantes :

- Le matériel actuel utilisé dans les salles de classe a été acquis en 1998. Les appareils frisent « l'obsolescence » et ne permettent pas l'accès aux outils modernes de communication (aucun réseau n'est installé)
- Les exigences nouvelles en matière d'enseignement des techniques de l'information et de la communication prévoient, outre les apprentissages de logiciel courant, la formation dans les techniques liées au web. Les enseignants devront, dans le cadre du projet Fri-Tic, suivre des formations complémentaires dans ce domaine dès le mois de juin 2006.

Après analyse de différentes offres, notre choix s'est porté sur le concept de l'entreprise IMTF, qui nous propose l'architecture réseau suivante :

- Un serveur principal pour les deux bâtiments, reliant 32 stations de travail
- Bâtiment A : 11 stations fixes, 5 appareils portables, 6 imprimantes et 2 beamers
- Bâtiment B : 11 stations fixes, 5 appareils portables, 6 imprimantes et 2 beamers
- Les deux bâtiments seront reliés par un câble optique (sécurité de la diffusion)

En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit de Fr. 125'000.-, conformément au plan financier publié dans le bulletin d'information 11 de mars 2006. Cet investissement sera financé par un emprunt.

M. Michel Broch, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière suivant :

« La commission financière, à l'unanimité, propose à l'Assemblée d'accepter l'ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 125'000.- pour l'achat d'un nouvel équipement informatique ».

Un citoyen demande quel sera le coût de la maintenance de cette installation.

M. Daniel Angéloz, Conseiller communal, répond que la maintenance de ce matériel informatique sera assuré par une hotline de 0700 à 1800 heures et dans le cadre de l'école, il y aura un responsable du parc informatique.

Au vote, l'Assemblée communale accepte l'ouverture d'un crédit de Fr. 125'000.- pour l'achat d'un nouvel équipement informatique par 82 oui et 5 abstentions.

4.1 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE

Conformément à l'article 10 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'Assemblée communale élit les membres de la commission financière.

Cette commission, composée de sept membres, est élue pour la période administrative et sa composition doit refléter l'équilibre des forces politiques en présence au Conseil communal.

M. Josef Eigenmann, au nom du Parti démocrate-chrétien, propose MM. François Chenaux, Jacques Pierret et Patrick Rotzetter.

M. Marcel Mesnil, au nom du Patri socialiste et chrétien-social, propose MM. Bertrand Baumann et Claude Vaucher.

M. Alain Lunghi, au nom du Parti radical-démocratique, propose MM. Michel Broch et Louis-Philippe Cardis.

Résultat de l'élection :

Bulletins distribués	87	Sont proclamés élus :	
Bulletins rentrés	85	M. Baumann Bertrand	71 voix
Bulletins blancs	6	M. Pierret Jacques	70 voix
Bulletins valables	75	M. Chenaux François	69 voix
Majorité	38	M. Rotzetter Patrick	69 voix
		M. Cardis Louis-Philippe	68 voix
		M. Vaucher Claude	67 voix
		M. Broch Michel	66 voix

4.2 ELECTION DE QUATRE MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Conformément à l'art. 37 de la loi sur l'aménagement du territoire, la commission est composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'Assemblée communale.

M. Josef Eigenmann, au nom du Parti démocrate-chrétien, présente M. Pierre Tissot.

M. Marcel Mesnil, au nom du Parti socialiste et chrétien social, présente Mme Patricia Vaucher et Daniel Leibundgut.

M. Alain Lunghi, au nom du Parti radical-démocratique, présente M. Raoul Andrey.

Résultat de l'élection :

Bulletins distribués	87	Sont proclamés élus :	
Bulletins rentrés	87	M. Leibundgut Daniel	76 voix
Bulletins blancs	4	M. Andrey Raoul	75 voix
Bulletins valables	83	M. Tissot Pierre	65 voix
Majorité	42	Mme Vaucher Patricia	64 voix

4.3 ELECTION D'UN MEMBRE A L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION

Notre commune a droit à trois délégués à l'Assemblée constitutive de l'agglomération. Le Conseil communal désigne deux délégués de la commune parmi ses membres et l'Assemblée communale désigne le 3^{ème} représentant.

M. André Ackermann, Syndic, informe que le Conseil communal propose l'Assemblée la candidature de M. Jean-Marc Kuhn, ancien vice-syndic.

Résultat de l'élection :

Bulletins distribués	87	Est proclamé élu :	
Bulletins rentrés	86	M. Kuhn Jean-Marc	76 voix
Bulletins blancs	10		
Bulletins valables	76		
Majorité	39		

4.4 MODE DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE POUR LA NOUVELLE PERIODE ADMINISTRATIVE

Conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes, le Conseil communal propose de reconduire le mode de convocation utilisé durant la période 2001/2006, à savoir :

- l'envoi « tous ménages » du bulletin communal d'information
- l'affichage de la convocation au pilier public
- l'insertion d'un avis dans la feuille officielle.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, la proposition du Conseil communal.

5. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

En vertu des dispositions de l'art. 10 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, l'assemblée communale peut donner compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières telles qu'échange de terrain, vente ou achat de terrain dans les limites qu'elle fixe. Cette délégation de compétence expire à la fin de la période administrative. Dès que ces montants sont dépassés, la décision doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée communale.

En conséquence, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter une délégation de compétence jusqu'à concurrence d'une surface de 1'000 m² pour une valeur maximale de Fr. 50'000.-

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, à l'exception des membres du Conseil communal, une délégation de compétence jusqu'à concurrence d'une surface de 1'000 m² pour une valeur maximale de Fr. 50'000.- par transaction.

7. DIVERS

M. André Ackermann, Syndic, tient à remercier les conseillers communaux n'ayant pas souhaité solliciter un nouveau mandat.

- Mme Alice Monney, élue lors des élections de 1991. Durant son mandat, elle a été responsable du dicastère de la santé et des affaires sociales.
- M. Daniel Angéloz, élu en 1998 en remplacement de Mme Marion Schmutz. Durant son mandat, il a été responsable du dicastère des écoles.
- M. Jean-Claude Spicher, Vice-syndic, remercie ensuite M. André Ackermann qui, après 17 années passées au sein du Conseil communal, dont 15 en tant que Syndic, a décidé de ne pas se reporter candidat pour une nouvelle législature.

Mme Cécile Hetault félicite le Conseil communal d'avoir pris l'initiative de créer une 2^{ème} classe enfantine. Elle demande d'améliorer l'accueil extra-scolaire dans les meilleurs délais.

M. André Ackermann, Syndic, répond que l'objectif du Conseil communal a toujours été d'améliorer la qualité de l'enseignement et de faire le plus possible pour augmenter les prestations en faveur de l'accueil extra-scolaire.

M. Olivier Spang est étonné que le Conseil communal propose à cette assemblée l'élection des membres de la commission financière, de la commission d'aménagement et l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence.

M. André Ackermann, Syndic, répond que nous avons toujours procédé de cette manière et que la loi n'interdit pas cette façon de procéder. Elle est justifiée par le fait qu'il ne faut pas y avoir de « trou » et que, par exemple, il est indispensable que la nouvelle Commission financière puisse commencer son travail tout de suite et qu'elle puisse donner son préavis pour des objets qui seront présentés lors de la prochaine assemblée communale.

Mme Nicole Huber demande si l'abri de bus prévu à la Rte de Givisiez sera bientôt installé.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond qu'il sera posé très prochainement.

M. Jacques Schmidt demande que le Conseil communal examine la possibilité de faire une récupération des déchets verts dans les quartiers.

M. André Ackermann, Syndic, répond que le Conseil communal n'a pas l'intention d'organiser une récupération des déchets verts dans les quartiers. En effet, chacun a la possibilité de déposer ses déchets verts du lundi au samedi à la déchetterie ou à la ferme Bersier.

Mme Pascale Michel Bochud dit qu'il y a une forte demande pour l'accueil extra-scolaire et qu'il y aurait lieu d'améliorer les prestations. Elle demande aussi si la commune a prévu le marquage des passages piétons.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond, qu'en raison des conditions atmosphériques, le marquage a été effectué provisoirement. Une réfection définitive sera effectuée prochainement.

M. Claude Vaucher remercie vivement les conseillers communaux sortants, les nouveaux conseillers et tous les citoyens ayant participé aux élections du 5 mars 2006.

La parole n'étant plus demandée, M. André Ackermann, syndic, remercie le personnel communal, les membres des commissions, le corps enseignant, les sapeurs-pompiers, ses collègues du Conseil communal. Il clôt l'assemblée à 2130 heures et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic :

Le Secrétaire :